

GÉNÉRALITÉS

Horaire :	Variable	Direction :	Police
Supérieur immédiat :	Sergent de relève	Période d'affichage :	6 au 17 septembre 2019

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité du sergent de relève, le titulaire patrouille d'une façon stratégique le secteur qui lui est assigné en vue du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique; prévient le crime et les accidents de la circulation; répond aux appels de service; procède à certaines enquêtes et applique les lois et règlements.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Parmi ses tâches, l'agent patrouilleur est appelé à :

- Prendre connaissance des politiques et procédures du service;
- Organiser sa patrouille en tenant compte et en se conformant d'une façon particulière aux instructions reçues de son supérieur au début de sa relève;
- Recueillir toutes informations utiles à la connaissance de son secteur, recenser les établissements; noter le mouvement de criminel et des suspects et communiquer ces informations à ses officiers et collègues;
- Patrouiller son secteur; porter-attention aux endroits névralgiques du secteur; accentuer la surveillance selon les réalités du service et vérifier tout événement qui lui paraît de nature suspecte;
- Effectuer les visites d'établissements commerciaux, résidences ou autres; rencontrer les responsables, suggérer au besoin certaines mesures préventives et les renseignements sur les services qui peuvent être rendus par le service;
- Recevoir les appels du service qui lui sont transmis et effectuer les interventions demandées;
- Procéder aux interventions requises, prendre les mesures qui s'imposent, prendre l'identité des plaignants, témoins, victimes et criminels; protéger la scène du crime, protéger les individus impliqués, contrôler les indices, garder les témoins, secourir les blessés, etc.;
- S'occuper de la sécurité, du bien-être, du transport et de la mise en liberté des personnes sous sa garde et veiller au respect de leurs droits;
- Faire appel aux unités et organismes concernés lorsqu'une assistance spécialisée est requise par la situation;
- Effectuer des enquêtes relevant de sa compétence, rédiger les rapports prescrits, recommander la fermeture ou la poursuite de l'enquête;
- Tenir à jour ses informations personnelles (notes) sur tout événement porté à sa connaissance de façon à rendre, lorsque requis par la Cour, un témoignage précis;
- Témoigner au besoin devant la Cour;
- Faire respecter les lois, règlements et ordonnances en vigueur dans la ville; émettre des constats d'infraction, des citations, etc.;
- Garder et protéger les biens et valeurs recueillis au cours d'opérations et en disposer selon les directives du service;
- Prêter assistance aux citoyens qui s'adressent à lui aux fins d'information ou d'intervention réclamant sa compétence; aviser au besoin les parents des personnes secourues ou décédées;
- Prêter assistance aux autres patrouilleurs au besoin; assurer la sécurité de ses collègues en respectant les règles opérationnelles prescrites;

DESCRIPTION DES TÂCHES (suite)

- Initier un nouveau collègue aux réalités du secteur de patrouille;
- Utiliser adéquatement les ressources physiques mises à sa disposition; signaler au sergent les déficiences techniques de l'équipement utilisé, les besoins en matière d'approvisionnement et d'entretien;
- Rendre compte quotidiennement, selon les règles en vigueur, de toutes ses activités et utilisation d'équipements;
- Entretenir lors des mandats reçus, toutes les relations utiles avec les citoyens et les ressources communautaires du secteur et du service;
- Accomplir sa spécialité au sein de la relève lorsque requis;
- Procéder à la signification ou à l'exécution de documents de Cour sur demande;
- Prendre les empreintes digitales, lorsque requises;
- Informer et consulter le sergent de relève dans les questions concernant les opérations de patrouille et d'enquête qu'il exécute : faire part des événements majeurs ou incidents suspects survenus : formuler toutes suggestions utiles visant la répression et la prévention de la criminalité;
- Fournir au sergent de relève les rapports prescrits sur les opérations de patrouille et sur les enquêtes qui lui sont confiées: lui rendre compte de son emploi du temps; formuler des recommandations sur la poursuite ou l'arrêt des enquêtes;
- Se conformer aux directives et aux règles assurant la gestion du service et les règlements sur la déontologie et la discipline des policiers;
- Faire au sergent de relève les suggestions utiles pour l'amélioration des méthodes et procédés de travail en usage dans le service et participer à des comités d'étude pouvant requérir sa compétence.

AUTRES

Cette description n'est pas limitative, mais indicative. Elle contient les principales tâches à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques policières;
- Être diplômé de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) ou satisfaire aux normes d'équivalence établies par règlement de l'ENPQ;
- Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
- Avoir réussi le test d'aptitude physique (TAP) pour tout policier recrue récemment diplômé de l'ENPQ (le test doit être valide);
- Être disponible à travailler sur un horaire variable (rotation);
- Faire preuve d'éthique, de rigueur, d'autonomie et de discrétion;
- Détenir un permis de conduire valide classe 4A;
- Posséder une excellente connaissance du français à l'orale et bonne connaissance de l'usage de l'anglais;
- Les candidatures de policiers expérimentés et/ou actifs qui ont des formations spécialisées peuvent être considérées.

ÉTAPES DU CONCOURS

Le candidat devra se soumettre aux conditions suivantes :

- Examen écrit;
- Entrevue;
- Enquête de réputation exhaustive;
- Examen médical.

À noter que chaque étape est préliminaire à la suivante et que les décisions sont basées sur l'ensemble du dossier.

*** À noter que le concours servira à établir une banque de candidatures temporaires.**

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail sont en fonction du règlement no 2017-974 – Règlement concernant les conditions de travail des policières et policiers de la Ville de Mercier.

CANDIDATURES

Les personnes intéressées par ce poste doivent soumettre leur candidature en faisant parvenir les documents suivants, en format **PDF** (en un seul document) :

- curriculum vitae ;
- lettre de motivation ;
- relevés de notes (DEC et ENPQ) ;
- diplôme d'études collégiales en technique policières ;
- diplôme de la formation initiale en patrouille-gendarmerie à l'ENPQ ;
- Rapport M-pulse ;
- TAP valide (soit ayant moins de 12 mois) ;
- Fiche d'appréciation comportementale (F.A.C.)
- Dossier de conduite (moins de 3 mois) ;
- Permis de conduire.

Le dossier complet devra nous être transmis au plus tard **le 17 septembre 2019, 16 h 30**, par courriel à l'adresse emploi@ville.mercier.qc.ca, en précisant dans l'objet : **Candidature – Policier patrouilleur (banque).**

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

La Ville remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.